

**Association départementale OCCE des Yvelines,**  
2, allée des boutons d'or 78180 MONTIGY-LE-BRETONNEUX  
Tel : 01 30 43 56 65 - Courriel : ad78@occe.coop  
Site Internet : <http://ad78@occe.coop>

**Assemblée générale du 12 février 2025**

**Résolution N°2**

Objet : Modification des statuts de l'association départementale des Yvelines

Proposition : Suppression du délai de 15 jours entre les deux convocations.

**Le Conseil d'administration de l'OCCE 78 propose de modifier le délai de convocation à l'assemblée générale, dans le cas où le quorum ne serait pas atteint à la première convocation, afin de pouvoir délibérer librement quel que soit le nombre de personnes présentes.**

**Modification suivante dans les statuts :**

Titre IV Art18 alinéas 7 à 10

*.....l'Assemblée générale est convoquée de nouveau mais 15mn au moins après la première convocation, et cette fois, elle peut valablement délibérer quel que soit le nombre de membres présents et représentés.*